

## Campagne de bourse nationale en lycée Année scolaire 2025-2026

Les bourses nationales sont des aides financières à la scolarité. Elles sont attribuées pour une année scolaire, sous conditions de ressources.

Si et seulement si vous êtes éligibles et que vous remplissez les conditions de ressources, vous pouvez formuler une demande.

Vous pouvez effectuer votre simulation sur le lien suivant : <a href="http://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728">http://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728</a>

- 1. Téléchargez obligatoirement le CERFA,
- 2. Compléter intégralement tous les champs de manière parfaitement lisible + signer le CERFA,
- 3. Compléter la procuration + signer en bas à gauche = votre partie,
- 4. Fournir une copie COMPLETE de votre DERNIER avis d'imposition (2025 sur les revenus 2024 = celui que vous avez reçu cet été).
  - En cas de PACS, concubinage **veuillez OBLIGATOIREMENT** fournir l'avis d'imposition de votre concubin(e) même s'il ne s'agit pas du père ou de la mère de l'enfant pour qui vous formulez la demande de bourse,
  - Fournir OBLIGATOIREMENT d'autre(s) justificatif(s), selon votre situation. Pour cela veuillez vous référer au tableau des pièces à joindre.
- 5. Vous déposerez (ou votre enfant), le dossier COMPLET sous enveloppe cachetée EXCLUSIVEMENT auprès de l'accueil principal de l'établissement, situé au 1 rue Margot. Vous notifierez sur l'enveloppe « Service des bourses scolaire LYCEE ».
  - Si le dossier n'est pas déposé en main propre EXCLUSIVEMENT auprès de l'accueil, celui-ci ne pourra pas être traité; il en va de votre responsabilité, et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation si vous ne respectez pas précisément cette modalité.
- 6. La date limite de dépôt du dossier auprès de l'accueil est fixée au jeudi 09 octobre 2025 ; cela afin de nous permettre d'instruire les dossiers avant la date de clôture nationale.
- 7. Un accusé de réception vous sera remis sous quinze jours, comme preuve de dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, car ce document pourra vous être demandé par l'académie en cas de contestation.
- 8. Les dossiers hors délais feront l'objet d'un courrier de rejet de la part de l'académie.

1-35 RUE MARGOT 91170 VIRY-CHÂTILLON T 01 69 12 29 29 F 01 69 05 94 32 WWW.SAINTLOUIS-VIRY.FR

ACCUEIL@SAINTLOUIS-VIRY,FR

Le service des bourses scolaires